



Jean-Jacques Michau,  
Président de la Communauté de  
Communes du Pays de Mirepoix

*Le Président  
de la Communauté  
de Communes, les  
élus et le personnel  
vous présentent  
leurs meilleurs  
vœux pour l'année  
2007*

## SOMMAIRE

▶ Environnement	p2
▶ Les Services à la personne	p3
▶ L'Economie	p4
▶ Pays d'art et d'histoire, EISE	p5
▶ Tourisme	p6
▶ Culture	p7
▶ A Savoir	p8

## Edito

La raison d'être de la Communauté de Communes est de contribuer à offrir aux habitants du territoire des services, et de favoriser le développement économique et la création d'emplois. Notre territoire a de réels atouts. En parfait accord

avec les conseils municipaux, nous nous efforçons de les mettre en valeur et d'accompagner toutes les initiatives. L'année 2006 aura été riche en réalisation de projets qui étaient en gestation ou qui attendaient les notifications de subventions du Conseil Général, du Conseil Régional, de l'Etat et de l'Europe. Le présent bulletin vous présente les réalisations achevées ou en cours.

Vous êtes près de 600 à avoir déjà découvert la nouvelle médiathèque de Mirepoix qui a ouvert début septembre. Les travaux d'aménagement de l'ancienne voie ferrée en «voie verte» devraient être achevés dès le printemps prochain. Vous disposez ainsi d'un chemin de randonnées qui vous permettra à pied, à cheval ou à vélo de découvrir les richesses du territoire.

Côté développement économique, les terrains de la zone d'activités de Mirepoix sont en train de se vendre. Les premières entreprises vont s'installer dans un avenir que nous souhaitons le plus proche possible. L'entreprise SOCAM devrait elle aussi connaître un nouvel essor, le bâtiment va être rénové et de nouvelles activités développées. Une trentaine d'emplois nouveaux devrait naître de ces initiatives.

Le transport à la demande est en fonctionnement depuis peu, il permet de rompre l'isolement des habitants de nos villages. Le label «Pays d'art et d'histoire», s'il nous était accordé, permettrait de faire découvrir notre patrimoine que beaucoup nous envient et d'augmenter la notoriété de notre territoire.

Ces investissements et services nouveaux sont indispensables si nous voulons maintenir notre qualité de vie et notre développement. Ils ont bien sûr un coût, nous avons mobilisé toutes les aides possibles, et jusqu'alors nous avons eu la possibilité de faire face à toutes ces dépenses sans lever de l'impôt sur les ménages. Cela n'a pas été le cas cette année et vous vous êtes aperçus que nous avons dû appeler votre contribution. Le conseil communautaire a pensé que c'était un passage obligé pour ne pas manquer le train du développement. Les nouvelles rentrées fiscales générées par l'installation de nouvelles entreprises devraient nous permettre de maintenir votre participation dans des proportions raisonnables.

Jean-Jacques Michau



**Vous vous êtes installés en 2006 sur une commune de notre communauté !**  
nous vous invitons à vous faire connaître au moyen de ce coupon à :  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MIREPOIX**  
1 chemin de la Mestrise - B.P. 36 - 09500 MIREPOIX  
nous vous inviterons prochainement à une rencontre  
de bienvenue.  
Nom : .....  
Adresse : .....

## TRIER SES DÉCHETS > un geste pour la nature

Il peut paraître étonnant d'être convié à visiter un centre de tri des emballages ménagers. Il en est toutefois ainsi à l'attention des élus des villages de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix, mais aussi des habitants. En l'occurrence, cela permet à chacun de prendre conscience des problèmes générés par un mauvais tri à la base (chez le particulier) mais aussi de s'imprégner de solutions, souvent simples, à adopter afin d'améliorer la situation. « Avant la visite du centre, nous montrons aux visiteurs ce qu'est la « caractérisation », explique Stéphanie Wagner (animatrice du service « déchets » à la Communauté de Communes). Une fois par mois, un échantillon de la collecte des sacs jaunes est examiné au centre de tri. Tout ce qui est à l'intérieur et ne devrait pas y être, augmente le coût du tri. En effet, il faut rémunérer le tri mais en plus payer le transport et le traitement des indésirables sur l'installation de traitement des déchets



*Elus, employés municipaux et habitants de Léran et Tourtrol présents sur le centre de tri accompagnés par Stéphanie Wagner.*

*ultimes de Berbiac à Manses. Il faut aussi penser aux personnes qui travaillent manuellement sur le lieu ; il leur arrive de trouver des seringues, des déchets très sales ... dans ces sacs jaunes.»*

Du pot de yaourt aux chaussures en passant par... une piscine gonflable, on trouve en effet de tout dans les sacs jaunes pourtant initialement destinés à recevoir exclusivement des emballages. Certes, le tri des plastiques est le plus difficile. Si on

doit retenir quelques principes, c'est que seulement sont recyclables les flacons, bouteilles et sacs en matière plastique (les bouteilles d'eau, de lait, de produits de salle de bains et ménagers, bidons d'eau déminéralisée, de pétrole, sacs de supermarchés, emballages de packs d'eau, etc). Depuis peu, sont également acceptés bouteilles d'huiles en plastique, ainsi que petites bouteilles de mayonnaise ou de ketchup.

Les autres emballages acceptés dans les sacs jaunes sont ceux en carton, en métal (les boîtes de conserve, les canettes et aérosols non toxiques) et les briques alimentaires. Tout ce qui n'entre pas dans ce qui précède part en refus de tri, lequel est pesé et calculé en taux. Plus ce dernier est élevé, plus la facture adressée à la Communauté de Communes le sera...et plus le sera, celle adressée aux usagers par le biais de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères !

## Mirepoix > un nouveau service pour les commerces

Les particuliers ne sont pas les seuls concernés ; les commerçants, eux aussi, se doivent de participer à l'effort collectif. Courant printemps 2006, une convention leur a été soumise par la Communauté de communes et la mairie afin de résoudre les problèmes posés par leurs déchets sur le centre ville. Par leur volume, ces déchets engendraient des débordements trop fréquents des bacs. La convention propose soit de leur attribuer un bac à sortir seulement la veille des jours de collecte, soit d'utiliser le point d'apport volontaire qui leur est destiné aux Ateliers municipaux. Sur place, plusieurs contenants sont à disposition en fonction de leurs déchets. Les commerçants ont apprécié la démarche de la Communauté de communes. Près de la moitié a choisi la seconde solution, en particulier les restaurateurs par manque de place au sein de leurs établissements pour stocker les bacs. A propos des restaurateurs, un petit rappel s'impose : ils doivent utiliser la filière mise en place par la Chambre de Commerce et d'Industrie pour se débarrasser de leurs huiles alimentaires devenues inutilisables. Qui plus est, des aides leurs sont octroyées pour ce faire.

## Compostage individuel > une opération test

Autres déchets, ceux appelés verts. Eux aussi font l'objet d'une attention particulière. Une opération test nommée «compostage individuel», a été mise en place en partenariat avec l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et le Conseil général, sur Léran, Tourtrol, Saint-Julien-de-Gras-Capou et une partie de Mirepoix, où plus de 150 composteurs ont été distribués. Le but étant de réduire le tonnage des ordures ménagères. Une étude nationale fait ressortir qu'un sac d'ordures (les noirs) contient 30% de déchets fermentescibles. Si on retire ces 30%, c'est autant qui ne seront pas enfouis à la décharge de Manses. Destinés à accueillir des déchets de jardins (tonte, feuillages, petits branchages), de cuisine (épluchures, marc de café avec filtre, papiers d'essuyage blancs...) ces composteurs ont une capacité de 600 litres. Leurs possesseurs bénéficient bien évidemment de l'engrais naturel qu'il génère. Trier est utile à notre environnement général. De petits gestes pour de grands résultats.

## TRANSPORT À LA DEMANDE > la fin de l'isolement

**Jusqu'il y a peu, se déplacer en Pays des Pyrénées Cathares pouvait poser problème aux personnes ne possédant pas de moyens de locomotion ou n'ayant pas (ou plus) la capacité de les utiliser de façon autonome.**

Etre dépendant d'un parent, d'un ami, d'un voisin, pour se rendre au marché, chez le médecin, assister à un spectacle, pratiquer une activité sportive ou répondre à une convocation administrative, s'avérait parfois inconfortable et pouvait devenir pénalisant, entre autre pour aller à la rencontre d'un employeur potentiel. La mise en place du TAD, entendez Transport à la demande, résout désormais le problème. En l'occurrence, l'idée des élus du Pays des Pyrénées Cathares

(le même service comprend le Pays d'Olmes et la Vallée Moyenne de l'Hers) est «de rompre l'isolement d'une partie de la population du territoire et traduit la volonté d'une prise en considération équitable entre les communes rurales et les centres bourg.» Un simple coup de téléphone et, deux fois par semaine, les lundis, mercredis ou vendredis, on vient vous chercher à votre porte et on vous ramène ensuite au même endroit ! Exemple précis : vous habitez à Camon, vous souhaitez vous rendre un mercredi après-midi à Mirepoix. Vous appelez la centrale de réservation (*voir par ailleurs*), on vient vous chercher chez vous, on vous amène à Mirepoix, on vous reprend à Mirepoix, et on vous ramène chez vous. L'aller

et retour pour 4 euros, ou l'aller uniquement pour 2,50 euros. La prise en charge partielle du coût du transport par les collectivités, permet que la dépense reste accessible aux utilisateurs. «*Qui plus est, précise Cathy Suilhard, responsable du service des réservations, le service est gratuit pour les bénéficiaires de la carte Ariège solidarité, et les jeunes de moins de 16 ans bénéficient d'un tarif à 50%.*» A noter encore que des lignes supplémentaires seront mises à disposition lors de la Fête de la musique et de la Fête du cinéma. ■

### Les modalités du transport à la demande

Le service est en fonctionnement depuis le 6 novembre dernier. Afin de réserver un déplacement, il est indispensable de joindre la centrale au 05.61.03.26.14. Les jours de réservations sont les mardis et jeudis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, et les vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h.

Pour le secteur géographique de la Communauté de communes, les villages concernés par le circuit menant à Mirepoix sont les suivants : Manses, Moulin Neuf, Roumengoux, Sainte-Foi, Malegoûde, Tourtard, Dun, Limbrassac, Saint-Julien-de-Gras-Capou, Belloc, Camon, Lagarde, Saint-Quentin-la-Tour et Troye d'Ariège. L'horaire de passage

du véhicule (bus ou voiture particulière) dépend du nombre de personnes ayant réservé, mais dans tous les cas et pour tous ces villages, l'heure d'arrivée à Mirepoix pour les lundis est 9h30, retour à 11h30. Pour les mercredis, arrivée à Mirepoix à 14h30, retour à 17h. Le point d'arrivée comme celui de départ se situe à l'arrêt d'autobus du cours Colonel Petit Pied.

Les communes de Pradettes, Aiguesvives, Lérans, Régat, Le Peyrat et Montbel sont desservies par le circuit menant à Laroque et Lavelanet les mercredis après midi et vendredis matin. Les horaires sont les suivants : les mercredis arrivée à 14 h 15 à Laroque et à 14 h 30 à Lavelanet. Les



Cathy Suilhard est chargée de l'ensemble des réservations. Son bureau est situé dans les locaux de la Communauté de communes du Pays d'Olmes à Lavelanet.

retours vers vos communes se font à 17 h de Lavelanet et à 17h 15 de Laroque. Les vendredis l'arrivée à Lavelanet pour le Marché est prévue à 9 h 30 et le retour part à 11h. Pour plus de renseignements, Cathy Suilhard est à votre disposition à la centrale de réservation.

## CHANTIERS D'INSERTION > une chance à saisir

**Parmi les nombreuses actions menées par la Communauté de communes du Pays de Mirepoix, il en est une, les chantiers d'insertion, plus particulièrement réservée aux personnes en difficultés : jeunes, bénéficiaires du RMI ou de minimas sociaux.**

« Nous proposons 30 postes au sein de la CCPM précise Béatrice Morey, conseillère en insertion professionnelle. 25 en contrat d'avenir et 5 en contrat d'accompagnement à l'emploi. Ces personnes accomplissent de 20h à 26h par semaine sur une période allant de six mois à deux ans. Leurs salaires, sur la base du SMIC, sont financés par l'Etat et le Conseil général. Elles sont employées à la réhabilitation des chemins de randonnée ou encore à l'animation des CLAE (Centre de loisirs associés à l'école). Mais nous les aidons surtout à trouver ou à retrouver un emploi. » Pour ce faire un partenariat s'instaura avec les entreprises susceptibles de les embaucher.

Eliane Artigues, est l'une des heureuses élues : « A mon âge, j'ai 42

ans, après l'échec de l'entreprise de chevaux que j'avais créée, il m'était devenu très difficile de trouver un emploi. Heureusement, j'ai pu intégrer la CCPM en contrat d'avenir. Comme j'avais passé mes permis poids lourd et super lourd, on m'a proposé de conduire les camions de ramassage des ordures ménagères. Ça s'est bien passé, la CCPM a proposé mes services à l'entreprise de terrassement et de transport de sable ETPR Aribaud à Mirepoix. J'ai fait un essai, et j'ai été embauchée en CDI. Grâce la Communauté de communes, je fais exactement ce que je souhaitais. »

A ce jour, 70% des personnes bénéficiaires des Chantiers d'insertion à la CCPM, ont trouvé un débouché, que ce soit en CDI, CDD, formation quali-



Eliane Artigues. La Communauté de communes du Pays de Mirepoix lui a donné sa chance ; elle a su la saisir.

fiant, etc. « Il faut lâcher les freins dit Béatrice Morey. Tant du côté des entreprises que des demandeurs d'emplois, chacun doit aller de l'avant. » La Communauté de Communes du Pays de Mirepoix s'attache à ce qu'il en soit ainsi. ■

## ZONE ARTISANALE DE L'ARBRE BLANC > de nouvelles branches

**Comme annoncé précédemment, la zone artisanale et commerciale de l'Arbre Blanc à Mirepoix, va prendre une autre dimension.**

En effet, une surface supplémentaire de 7 ha lui a été dédiée, sur laquelle 18 lots ont été mis à disposition des candidats à l'implantation d'une activité commerciale, artisanale, ou (et) de services. D'ores et déjà, 16 lots ont été affectés, dont les premiers vont très bientôt surgir de terre. Le premier venu sera le supermarché Aldi au printemps prochain. Suivront

des commerces de vêtements, de chaussures (on ne trouve ni l'un ni l'autre en grande surface actuellement en Mirapicien), une jardinerie, un magasin de meubles, une station lavage de véhicules, etc. Par ailleurs, des entreprises mirapiciennes vont profiter de l'occasion pour prendre une autre dimension, tel un garage automobile, des artisans ou une surface de bricolage. Par ailleurs, la Société des Composites Aéronautiques du Montcalm, déjà implantée sur le site, va être reprise par la société RECAERO située à Verniolle, dont les clients

ont pour noms : Airbus France, Eurocopter, Sogerma, Dassault Aviation, Snecma, Turbomeca, Aircelle, Sofrance, Bombardier, Latécoère ...

Cette alliance entre un savoir-faire et un marché de pointe où le matériau composite prend une importance croissante, bénéficie de l'accompagnement conséquent de la Communauté de communes. Comme toute création bien réfléchie, le temps de gestation a pu paraître long depuis la première annonce, mais voici enfin visibles les premiers signes de l'éclosion tant attendue. ■

## PAYS DES PYRÉNÉES CATHARES : il se porte candidat au Label «Pays d'Art et d'Histoire»

**C'est à l'échelle du Pays des Pyrénées Cathares que l'obtention du label «Pays d'art et d'histoire» s'avère aujourd'hui la plus pertinente.**

Préconisée dès 2003, elle est l'un des quatre piliers du développement culturel du Pays (au même titre que l'enseignement musical, la lecture publique et la diffusion/création). C'est en effet un label national prestigieux octroyé par le Ministère de la culture. Ce projet s'appuie sur la volonté de poursuivre une démarche active de conservation et valorisation du cadre de vie. Il répond à l'objectif de transmettre aux générations futures des éléments de connaissances de leur territoire, et de leur donner ainsi des points d'ancrage locaux. Il est enfin une vitrine sur l'extérieur. Il permet de valoriser la manière dont le territoire se raconte ; de mettre en avant une multitude de facettes de son histoire, de l'énergie mise en oeuvre pour assurer son développement culturel, de la richesse de ses paysages... «Ce que nous souhaitons, explique Jean Cazanave, maire de Mirepoix, c'est que les habitants du Pays des Pyrénées Cathares s'ap-

roprient ce projet ; qu'ils en soient non seulement les acteurs, mais les ambassadeurs lorsqu'ils sont à l'extérieur. De même, nous souhaitons y associer les jeunes de très près. Ils sont déjà impliqués par l'intermédiaire du projet transfrontalier ARTE (Arts, représentations et territoires). Cette politique très active du territoire vers les jeunes nous donne un argument supplémentaire pour être reconnus. Rappelons aussi l'existence de deux prix littéraires, de trois écoles de musique, Lavelanet, Laroque d'Olmes et Mirepoix, etc. De plus, les centres de loisirs tel celui de Mirepoix aident les jeunes à découvrir leur territoire. Nous avons un patrimoine riche, nous devons le mettre en valeur.»

La région Midi-Pyrénées est encore peu représentée au niveau national. Cette candidature paraît bien placée par rapport aux autres candidatures de la région. L'espoir de la concrétiser à la fin de l'année 2007 existe. «Jean-Pierre Bel, sénateur-maire de Lavela-



net, ira défendre le dossier auprès du Ministère de la Culture, précise Jean Cazanave. C'est une sorte de soutenance de thèse. Si nous réussissons, l'économie du Pays des Pyrénées Cathares ne s'en portera que mieux. Ajoutons encore que seul, sur le département de l'Ariège, le Pays des Pyrénées Cathares a fait acte de candidature pour l'obtention de ce label. ■

### Social – Nouvelles permanences à l'EISE

#### Deux nouveautés au centre de permanences

Particulièrement apprécié du public, le centre de permanences, fort de vingt-neuf services, s'est enrichi de deux nouvelles offres : Carrières Managers et le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.)

La première, basée à Toulouse, est une cellule de reclassement exclusivement réservée aux ex-salariés de la Minoterie de Moulin Neuf. La seconde est une association dont la vocation est de conseiller les futurs constructeurs dans leurs différentes démarches. Le CAUE ne délivre ni permis de construire ni avis pour son

obtention, mais son aide est précieuse en cas de rejet de permis de construire ou refus de l'Architecte des Bâtiments de France. A noter que si cet organisme réalise des études préalables gratuites pour les particuliers, il apporte également son concours aux élus dans le cadre de projets pour leur commune. ■

## OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME > fréquentation à la hausse

**D'ordinaire, un lieu touristique se visite de jour afin d'en découvrir toutes les richesses.**

«C'est bien sûr ce qui se passe à Mirepoix» acquiesce Mathieu Lagarde, directeur de l'Office de Tourisme intercommunal (partenaire du Comité départemental du tourisme), qui ajoute : «*mais cette année, les touristes ont particulièrement apprécié les visites nocturnes aux flambeaux. Nous avons vraiment beaucoup de monde.*» L'idée des visites nocturnes a, en effet, séduit nombre d'estivants venus plus nombreux encore que les années précédentes, visiter la bastide et ses environs. Les différentes manifestations qui animent la ville emportent toujours l'adhésion de tous.

A Camon, l'antenne de l'Office de Tourisme propose également des visites gui-



Beaucoup de monde pour écouter le conteur lors des soirées nocturnes

dées autour des cabanes en pierres et de l'abbaye. L'indice de satisfaction est excellent. Au total, sur la saison 2006 (d'avril à septembre) 40 628 touristes ont fréquenté le mirapicien, contre 36 627 en 2005, soit un gain de 9,8%. A noter qu'un guide-interprète national tri-

lingue est désormais en permanence à l'Office de Tourisme intercommunal, y compris hors saison d'été. Sa présence est devenue indispensable afin de développer une politique d'accueil des groupes et autres autocaristes sur l'ensemble du territoire. ■

## LA VOIE VERTE > au bonheur des randonneurs

Exit (depuis longtemps déjà il est vrai) la voie ferrée Mirepoix-Chalabre-Lavelanet. Mais si les rails et les agencements spécifiques ont disparu, son tracé, grâce à la volonté du Conseil général, est resté, permettant ainsi sa réutilisation sous une autre forme.

Ainsi, un projet d'aménagement interrégional (Communauté des Pays de Mirepoix, d'Olmes et du Chalabrais) déjà bien avancé, mettra, à terme (pour le printemps 2007) à disposition des randonneurs, cyclistes et cavaliers, 36 km de «voie verte.» Ce que l'on appelle aussi «Le chemin des filatiers», a demandé réhabilitations et aménagements, dont la restauration d'ouvrages d'art (il en existe...52 !) tel le pont de Camon. Ne répondant pas aux normes de sécurité (hauteur des rambardes, assises sur le soutènement...), il a été dernièrement

sorti de son lit de briques et de béton pour être rénové. Réhabilité par la Communauté de communes grâce au financement de l'Institution Interdépartementale d'Aménagement du Barrage de Montbel (Institution qui est à l'origine de la surélévation de l'ouvrage pour la réalisation du barrage), il devrait être remis en place pour la fin de l'année en cours. Parallèlement, le parcours bénéficie d'un revêtement susceptible de résister au temps qui passe, et de supporter, sans les endommager, pieds, pneus de vélos et sabots. En revanche, afin de le sécuriser au maximum, pas de véhicules à moteur, quels qu'ils soient. On notera également la mise en place de panneaux de signalisation touristique tout au long du parcours. Ils indiqueront la proximité d'un lieu méritant un détour. Randonneurs de tous ordres vont ainsi pouvoir



Soulevé avec précaution, le pont (17 tonnes) va être déposé, réhabilité, puis remis en place.

profiter à satiété d'un superbe lieu de promenade, avec pour compagne fidèle, la nature. A noter encore, que plus tard, est prévu d'aménager de la sorte la partie Moulin Neuf-Bram, constituant ainsi, une liaison entre le canal du Midi et le château de Montségur.

L'Europe, l'Etat, la Région et le Département ont participé à la réalisation de La Voie verte, des projets touristiques privés ou publics sont aussi envisageables. ■

## MÉDIATHEQUE > la culture prend ses quartiers

**Proposer une culture de qualité urbaine en milieu rural, ne se conçoit qu'à la condition expresse d'une attente forte de la part du public.**

La condition étant établie, la mairie de Mirepoix et la Communauté de communes entreprennent de répondre à la demande par une offre appropriée. Ainsi, inaugurée le 10 novembre dernier, la nouvelle médiathèque du pays de Mirepoix, en présence des co-financeurs et des partenaires. Installée dans un ancien couvent occupé au XVII<sup>e</sup> siècle par les représentants de l'Ordre religieux des Trinitaires, elle proposait précédemment une surface d'un peu moins de 100 m<sup>2</sup>. Elle est passée en dix mois (le temps des travaux, mais avec seulement quatre mois de fermeture) à 575 m<sup>2</sup>. Cet ajout de surface va de pair avec un nouvel aménagement intérieur (accès pour handicapés, climatisation, espaces spécifiques pour très jeunes enfants, adolescents et

adultes, salle de lecture...) et, bien sûr, une multiplication des offres. Les livres sont toujours là avec la bibliothèque de prêt, cela va de soi, mais ils ont désormais pour compagnons CD Rom, DVD, cassettes vidéo, ordinateurs reliés à internet, quotidiens et hebdomadaires régionaux. De plus, d'ici une paire d'année, 64 000 euros seront consacrés à l'acquisition de nouveautés. D'un montant de 600 000 euros, les travaux ont été financés à 80% par l'Europe, l'Etat, la Région, et le Département, la Communauté de communes apportant le complément. Tête de réseau dans le cadre du Réseau de lecture publique auquel ont déjà adhéré les communes de Dun, Lérans et Camon, la médiathèque intercommunale de Mirepoix, sous la



férule de Béatrice Mutin, sa responsable, constitue une offre de service culturel de proximité et un point de rencontre pour la population. Elle répond désormais aux souhaits de ses 750 utilisateurs adhérents (pour moitié ville de Mirepoix). A noter encore que, à court terme et par l'intermédiaire de la banque de don-

*Au bas de l'escalier, le ruban inaugural a été coupé par Jean-Jacques Michau, Président de la Communauté de communes du Pays de Mirepoix, Marie-France Combière, sous-préfète de Pamiers, Yves Guillot, préfet de l'Ariège, Henri Nayrou, député, Jean Cazanave, Maire de Mirepoix, et Augustin Bonrepaux, Président du Conseil général.*

nées, il sera possible de chez soi par internet, de réserver un ouvrage, un DVD, etc... ■

### La médiathèque pratique

Les jours et horaires d'ouverture de la médiathèque sont les suivants : Lundi de 9h à 12h30 ; Mardi de 14h30 à 18h ; Mercredi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 18h ; Vendredi de 14h30 à 18h ; Samedi de 14h30 à 18h.

Les tarifs de location varient en fonctions de divers critères. Habitants de la Communauté de Communes et des communes conventionnées : Livres = 6 € ; Livres

+ CD + vidéos = 16 €. Autres communes : Livres 12 € ; Livres + CD + Vidéos 26 €.

Etudiants, RMIstes, demandeurs d'emploi : demi-tarif. Gratuité pour les jeunes jusqu'à 18 ans.

**Médiathèque Intercommunale.** Espace Culturel André Malraux. 14, rue Vidal Lablache.

09500 Mirepoix. Tél : 05 61 68 81 44. E-mail : Bibliothèque-intercommunale2@wanadoo.fr

## A SAVOIR

## PLU : la parole aux élus et aux résidents

✓ LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MIREPOIX MET À DISPOSITION DES ASSOCIATIONS les moyens d'organiser leurs manifestations ou (et) leurs déplacements.

Ainsi, quatre chapiteaux de 40 m<sup>2</sup> et un mini-bus peuvent être empruntés. Pour vos projets d'animation associative, vous pouvez prendre contact avec la Communauté de communes afin de connaître plus précisément les conditions de réservation de ces équipements.

✓ EDITÉ EN 1999 MAIS ÉPUISÉ DEPUIS 2 ANS, L'OUVRAGE «HISTOIRE ET PATRIMOINE EN PAYS DE MIREPOIX» A ÉTÉ RÉÉDITÉ.

Constitué d'une riche iconographie, de textes très explicatifs, agrémenté désormais d'une couverture recolorée, le livre est disponible à l'Office de tourisme au prix de 29 euros. Une idée de cadeau pour les fêtes de fin d'année.

✓ LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIENT D'ÉDITER UN CDROM RASSEMBLANT L'ENSEMBLE DE SES ACTIVITÉS DEPUIS SA CRÉATION AU MOIS DE DÉCEMBRE 1994.

Ce support audio-visuel est présenté en primeur aux conseils municipaux du territoire. Vous pouvez dès à présent réserver gratuitement la version DVD qui sera bientôt disponible auprès de la Communauté de communes.

**La loi du 13 décembre 2000 relative au renouvellement urbain, a renouvelé le cadre des politiques d'aménagement des communes.**

Avec les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme, cette disposition met à portée des collectivités locales les outils permettant de mieux répondre aux impératifs des territoires urbains et ruraux d'aujourd'hui. Ainsi, depuis quelque temps déjà, le PLU (plan local d'urbanisation) a remplacé le POS (plan d'occupation des sols.) Il est désormais l'outil principal par lequel les communes organisent leur développement. Le PLU se distingue du POS en privilégiant la prise en compte des enjeux, et en intégrant un projet d'aménagement et de développement durable. Ce projet concerne l'évolution du territoire communal ou intercommunal dans son ensemble. Elaboré dans un souci de transparence, non seulement il répond aux enjeux et aux besoins des communes, mais encore, il est à portée des citoyens avec lesquels il facilite la concertation. Il donne en effet à ces derniers, la possibilité d'intervenir et de donner leur avis lors, par exemple, de réunions publiques.

Dès sa création, la Communauté de communes du Pays de Mirepoix et les communes membres, ont pris à bras le corps cette problématique de l'habitat avec la mise en place d'une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), la réalisation de logements sociaux et la réalisation des études de zonages d'assainissement indispensables aux communes pour le développement de la construction. Nouvelle étape : la Communauté a recruté une jeune femme, Agathe N'Gom, ingénieur en aménagement urbain et titulaire d'un master en développement et aménagement intégré des territoires, pour la réalisation des documents d'urbanisme



Agathe N'Gom, interlocutrice privilégiée des élus du mirapicien.

pour les communes. «Je suis l'interface entre les différents protagonistes lorsqu'ils doivent réaliser des documents d'urbanisme. Les maires nous délèguent la conduite de la procédure. Nous nous occupons de tous les actes de sa mise en œuvre n'ayant aucune incidence sur le contenu du PLU. Nous organisons également les consultations de diverses personnes et la mise en place des modalités de concertation du public décidées par les conseils municipaux.»

A ce jour, et afin que soient pris en compte l'ensemble des paramètres (techniques, paysagers, environnementaux, etc.) dix communes du mirapicien ont souhaité confier la réalisation des documents pour l'élaboration d'un PLU à la Communauté de Communes. Il s'agit de Lagarde, Saint-Julien, Limbrassac, Malegoude, Moulin-Neuf, Régat, Roumengoux, Belloc, Saint-Quentin-la-Tour et Le Peyrat. Ces quatre dernières sont déjà bien avancées. Dans ces actions, on retiendra l'intérêt et l'importance de l'intercommunalité.